

Communiqué de presse Jeudi 6 février 2020, Marseille

Focus sur l'industrie Croisière en région Sud : que retenir du 1^{er} volet du plan d'actions du contrat de filière ?

Un rappel utile

La **Région Sud**, en concertation étroite avec les **3 clubs Croisière** et le **réseau des CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur**, a doté le Tourisme de Croisière d'un contrat de filière signé le 19 mars 2019 ([lire ici](#)).

Objectif : accompagner sa **structuration**, son **développement innovant**, sa **croissance durable**, et favoriser les **retombées économiques et sociales** sur tout le territoire. Cela s'est traduit par une subvention de **250 000 € au plan d'actions** de ce contrat (coût total : 680 000 €).

Ce contrat de filière qui **fédère à ce jour 66 acteurs économiques**, a officialisé la **démarche engagée dès 2017 par Marseille Provence Cruise Club, Var Provence Cruise Club et French Riviera Cruise Club** : une initiative que la **CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur** est fière de porter **aux côtés de la Région Sud**, en coordination avec les clubs et les CCI territoriales concernées.

Quelques données clés

De 2017 à 2019, le **trafic mondial de la croisière maritime a progressé de + 11 %** passant de 27 à 30 millions de passagers. En 2020, le **bassin méditerranéen demeure la 2^e zone**, derrière les Caraïbes, pour le déploiement des navires de croisière.

Le **dynamisme de la filière en Provence-Alpes-Côte d'Azur** c'est :

- **50 % du trafic Croisière** sur le territoire français
- **17 ports maritimes** dont le 1^{er} port croisière de France (Marseille, suivi du port de Cannes) et **6 ports fluviaux**
- **3 clubs Croisière** : Marseille Provence Cruise Club, Var Provence Cruise Club, French Riviera Cruise Club
- Un mouvement de passagers **en progression de + 10 %** entre 2017 et 2019, augmentation qui devrait se poursuivre avec la construction de nouveaux navires
- Un **panier moyen dépensé par passager, par escale, de 36€** (croisière maritime) et **23€** (fluviale)
- **430 M€** de retombées économiques
- Des engagements pour un **développement éco-responsable face aux enjeux environnementaux** : Escale zéro fumée, Charte Bleue, conventions ports...
- Une visibilité **à l'international** : démarche Cruise Friendly (Var Provence Cruise Club) adoptée par le port de Yokohama...

Quid du 1^{er} volet du plan d'action ?

Contacts privilégiés des armateurs, les clubs **Croisière relèvent le défi de l'équilibre entre profit économique et développement raisonné**. Le bilan des opérations conjointes aux 3 clubs Croisière, dressé ce 6 février 2020 sur **la table ronde dédiée du salon Euromaritime ([lire ici](#))** s'attarde sur les sujets majeurs que sont **la qualité de l'accueil, la réponse aux attentes des passagers et des compagnies, la démarche environnementale**.

L'**alliance régionale a permis de mutualiser moyens humains et financiers** sur des actions de promotion et de communication, principalement auprès d'agents de voyages et de tour-opérateurs internationaux, avec l'objectif de **développer la notoriété et l'attractivité de notre territoire comme destination croisière** mais aussi d'**augmenter les séjours d'avant ou d'après croisière**. Selon les chiffres 2019 de la CLIA (Cruise Lines International Association), **65 % des passagers choisissent de séjourner dans la destination d'embarquement ou de débarquement**. Le passager est à considérer comme **un visiteur à long terme et un ambassadeur** !

Parallèlement à la promotion des séjours, les 3 clubs contribuent à **renouveler et diversifier l'offre touristique de la destination** car **93 % des croisiéristes prennent part à une activité** une fois le pied à terre.

Leurs motivations et leurs centres d'intérêt varient, du classique tour de ville à l'expérience personnalisée.

- Marseille Provence Cruise Club a ainsi réalisé un **logbook de séjours incontournables** par site et ville visités.
- Var Provence Cruise Club a édité un livret d'**excursions immersives** et expérientielles
- French Riviera Cruise Club intègre du **slow tourisme** (balades à vélo, en véhicule électrique) dans des **green tours**

Les prestataires de services sont par ailleurs sensibilisés par les clubs Croisière aux bonnes pratiques et des **opérateurs se sont fait certifier Travelife**, engagement à **collaborer avec des prestataires écoresponsables**.

Ces actions destinées à l'accompagnement des passagers sont menées en parallèle de la **sensibilisation des socio-professionnels** : un aspect important et complexe qui porte ses fruits dans la mise en place de **labels Qualité**, à l'instar des démarches Cruise Friendly ou encore Esprit Client en lien avec les commerçants.

Enfin, parmi les récentes actions visant à **développer une Croisière responsable, exemplaire en matière d'environnement**, on citera les accords concrets, engageant les acteurs concernés dans le plan **Escale Zéro Fumée** de la Région Sud :

- **Charte Bleue** signée lors du *Blue Maritime Summit*, portée par **Marseille Provence Cruise Club avec la Région Sud, Aix Marseille Provence Métropole, le Grand Port Maritime Marseille Fos**, qui engage déjà **4 armateurs**, qui mobilise les industriels de l'énergie sur des solutions de branchement à quai, l'utilisation du GNL, du diesel marin léger à 0,1 % de soufre, la réduction des vitesses et donc la consommation de combustibles.
- **Charte environnementale de la Ville de Cannes et de la CCI Nice Côte d'Azur et charte de Toulon Provence Méditerranée avec la CCI du Var** (opération Ports Propres) entrant dans le plan de 30M€ d'investissements de la Région Sud avec l'ensemble des ports maritimes de Provence et Côte d'Azur.

La croisière, même si elle ne représente qu'1 % de la flotte maritime mondiale, **est devenue leader en matière d'innovations technologiques pour s'adapter au défi environnemental**. Etat, Région, Villes et Métropoles, autorités maritimes et portuaires (ports, capitaineries, pilotes, remorqueurs, agents maritimes, porteurs, réceptifs), armateurs, groupements professionnels, industriels de l'énergie : c'est **tout un tissu d'acteurs, en lien avec la filière régionale Tourisme de Croisière animé par les Clubs et le réseau CCI, qui prend le virage de l'économie durable**.

Et demain ?

Place au **2^e volet du plan d'actions** du contrat de filière Tourisme de Croisière en région Sud !

L'équipe opérationnelle formée par les 3 clubs Croisière et leurs partenaires confirme bien que cette **démarche collective, singulière et exemplaire, se poursuit**.

En termes de coordination, **Var Provence Cruise Club qui pilotait le 1^{er} volet** (2017-2019) passe les manettes au **Marseille Provence Cruise Club pour le 2^e volet** (2020-2021).

Enjeux thématiques prioritaires ? **Développement économique, préservation de l'environnement, sensibilisation du tissu sociétal local**. Les aspects promotion de la destination et amélioration de l'accueil sont toujours sur la feuille de route, laquelle intègre aussi un enjeu de structuration de la croisière fluviale.

Contacts presse

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Marseille Provence Cruise Club
Var Provence Cruise Club / CCI du Var
French Riviera Cruise Club / CCI Nice Côte d'Azur
CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pierre-Ugo Taddei 06 58 40 59 88 putaddei@maregionsud.fr
Elsa Basset 04 91 39 33 98 ebasset@marseille-cruise.com
Sabrina Fouques 04 94 22 89 67 sabrina.fouques@var.cci.fr
Catherine Jacques 06 79 75 59 61 catherine.jacques@cote-azur.cci.fr
Valérie Marquet 06 16 800 444 valerie.marquet@paca.cci.fr